Province de Québec Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 29 mai 2018 à 17h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers: Josiane Charron, Claude Joubert, Jean-Yves Pagé et François Clermont.

Absences motivées : Sylvain Bourque.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Chantal Laroche, directrice générale par intérim.

▶ ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Appel des conseillers, conseillère
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Résolutions
 - 4.1 Ajout de signataires Caisse Desjardins;
 - 4.2 Augmentation salariale à 16.00\$ l'heure ainsi que répartition salariale titre Cindy Turpin;
 - 4.3 Octroi du contrat de balayage de rues Éric Sabourin Pro 4 Saisons
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 17h36.

2018-05-121 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par François Clermont que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2018-05-122 Ajout de signataires Caisse Desjardins

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett doit modifier sa procédure

d'émission de chèque pour le folio 603747 de la caisse

Desjardins de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett souhaite établir une politique

concernant la procédure des signataires;

ATTENDU QUE la Directrice générale, madame Diane Leduc est actuellement

en congé de maladie indéterminé;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett à besoin de nouveaux signataires à

la caisse Desjardins;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

Province de Québec Municipalité de Fassett

QUE le conseil municipal de Fassett établi la procédure de

signataire comme suit : sont autorisés à signer, le maire

monsieur Éric Trépanier, en l'absence de ce dernier le

pro-maire monsieur François Clermont, la directrice générale par intérim madame Chantal Laroche ainsi que la secrétaire trésorière adjointe madame Cindy Turpin. La procédure à suivre devra être une double signature soit un signataire parmi

les élus et un signataire de l'administration.

Adopté à l'unanimité.

2018-05-123 <u>Augmentation salariale à 16.00\$ l'heure ainsi que répartition salariale - titre - Cindy Turpin</u>

ATTENDU QUE madame Cindy Turpin accède au poste de secrétaire trésorière

adjointe, suite à un départ;

ATTENDU QUE madame Cindy Turpin est à notre emploi depuis 2 ans;

ATTENDU QUE le titre d'officière municipale convient partiellement aux

tâches qu'elle accomplit;

ATTENDU QU' elle prend de l'expérience;

ATTENDU QUE la charge de travail administrative est de plus en plus

grandissante;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte l'augmentation de

madame Turpin à 16\$ de l'heure, rétroactif au 29 avril inclusivement. Les titres portés par madame Turpin seront officière municipale en urbanisme et secrétaire trésorière adjointe par intérim. Les répartitions monétaires se feront de la façon suivante soit, 25% en urbanisme et 75% éclaté dans

les différents postes administratifs.

Adopté à l'unanimité

<u>2018-05-124</u> <u>Octroi du contrat de balayage de rues – Éric Sabourin Pro 4 Saisons</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett doit procéder au balayage des rues

suite à l'hiver;

ATTENDU QUE la compagnie Pro 4 saisons répond aux exigences

municipales;

ATTENDU QUE la compagnie Pro 4 saisons s'est engagée à débuter le

balayage au plus tard le 8 juin 2018;

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'inspecter la qualité des

travaux, avant d'officialiser le paiement;

Il est proposé par Josiane Charron et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat à la

compagnie Pro 4 saisons pour le balayage des rues pour la saison 2018, et autorise la directrice générale par intérim à

émettre un certificat de crédit au coût réel de la facture.

Province de Québec Municipalité de Fassett

Adopté à l'unanimité.

2018-05-125	Levée de l'a	ssemblée

17 h 45 Il est proposé par Jean-Yves Pagé que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Éric Trépanier

Chantal Laroche
Président d'assemblée

Directrice générale par intérim